

Projet d'évaluation du lycée Vieljeux

Année scolaire 2025-2026

Préambule

Ce document vise à formaliser les principes d'évaluation au sein de l'établissement dans le cadre du cycle terminal (classes de premières et de terminales générales et technologiques).

Le diplôme du baccalauréat est délivré, dans les voies générale et technologique, au vu d'une part des résultats obtenus par le candidat à des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classe de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de sa note globale.

Ce projet d'évaluation est rendu public. Son élaboration a été réalisée sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est révisable tous les ans.

Il s'accompagne en annexe d'un document regroupant les contributions des disciplines.

Références réglementaires

- Décret 2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux baccalauréats général et technologique,
- Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptation des modalités d'organisation des baccalauréats général et technologique à compter de la session 2022,
- Note de service du 29 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022, complétée et précisée par la note de service du 09 novembre 2021,
- Article R.511-13 du Code de l'éducation,
- Circulaire n° 2011-111 et n° 2011-112 du 1er janvier 2011 relatives respectivement au règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement et à l'organisation des procédures disciplinaires,
- Note de service du 28 août 2025 relative au projet d'évaluation au lycée général et technologique.

Cadre général

En première et en terminale, tous les enseignements du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière.

Le dossier Parcoursup sera constitué des trois bulletins trimestriels de la classe de première et les deux premiers bulletins de la classe de terminale.

La discipline E.P.S. ayant un protocole d'évaluation spécifique, validé par l'inspection pédagogique, n'est pas concernée par ce projet d'évaluation.

Principes et engagements

Les élèves sont évalués de manière progressive et en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement.

Les appréciations, les notes et les moyennes attribuées relèvent de la compétence des enseignants.

L'évaluation est un acte pédagogique au service de la progression des élèves dans leurs apprentissages scolaires et dans l'acquisition de leurs compétences scolaires. Elle peut s'accompagner de l'attribution d'une note ; celle-ci n'est pas systématique.

Types d'évaluation

Chaque enseignant, en cohérence avec l'équipe disciplinaire et la spécificité de son enseignement, évaluera les élèves dans des situations variées et selon diverses formes : écrit, oral, travaux pratiques, travaux dirigés, travaux de groupe, etc...

Certaines évaluations pourront être communes aux autres classes ou groupes.

Chaque enseignant exposera aux élèves les modalités d'évaluation prévues.

Les évaluations et leurs coefficients seront annoncés aux élèves. Les attendus et critères d'évaluation seront explicités.

Toutes les disciplines d'enseignement peuvent concourir à l'évaluation des compétences orales.

Constitution des moyennes

Sauf circonstance exceptionnelle liée à la vie de l'établissement ou de l'élève, un nombre minimal de notes est requis. Ordinairement, ce minimum est fixé à au moins deux notes par trimestre afin que la moyenne de la période soit représentative des acquis de l'élève.

Pour l'E.M.C., l'enseignement scientifique et les enseignements optionnels, ce nombre minimal de notes est apprécié sur l'ensemble de l'année.

La représentativité des moyennes d'un élève est validée collectivement en conseil de classe. En cas de non représentativité (absences de notes dues à un nombre insuffisant d'évaluations réalisées malgré les propositions de ratrappage, absences de l'élève, ...), le conseil de classe apprécie la situation individuelle et les éventuelles circonstances exceptionnelles et pourra décider lors du dernier conseil de classe de l'année de convoquer l'élève à l'épreuve ponctuelle de remplacement.

Une commission d'harmonisation académique, présidée par la rectrice d'académie, se réunira à chaque fin d'année scolaire du cycle terminal. Elle prend connaissance des résultats des candidats et si nécessaire procède à leur harmonisation. Cette harmonisation peut être réalisée à la hausse comme à la baisse.

Situation des élèves à besoins particuliers

Dans les conditions définies aux articles D351-27 à D351-32 du code de l'éducation, les candidats peuvent bénéficier d'aménagements ou de dispense d'évaluation en fonction de l'aménagement de leur scolarité.

Les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu prendront en compte les adaptations et aménagements définis dans le cadre des plans d'accompagnement personnalisée (P.A.P.), des projets d'accueil individualisés (P.A.I.) ou des projets personnalisés de scolarisation dans les conditions prévues par la réglementation.

Pour toute demande d'aménagement de scolarité ou des conditions d'examen, vous pouvez prendre contact auprès de l'infirmière scolaire, des C.P.E. ou de la direction de l'établissement

Gestion des absences

Pour qu'une moyenne ait un sens et soit représentative du niveau d'un élève, en particulier en tant que candidat au baccalauréat, elle doit nécessairement être construite par une pluralité de notes.

Le contrôle continu implique le respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont

inscrits. A ce titre les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités de contrôle continu qui leur sont imposées.

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est organisée. Celle-ci sera réalisée sous la surveillance d'un professeur dans la mesure du possible. Sinon cette nouvelle évaluation sera organisée le mercredi après-midi entre 14h00 et 17h00 et surveillée par un assistant d'éducation.

Sa moyenne pourra alors être **jugée non représentative** par le professeur.

Des absences aux évaluations répétées et non dûment justifiées pourront donner lieu à des sanctions disciplinaires suivant les procédures prévues dans le règlement intérieur.

Epreuve de remplacement

Si, lors du dernier conseil de classe de l'année scolaire, la moyenne annuelle de l'élève est jugée non représentative, **elle n'est pas retenue pour le baccalauréat**. L'élève est alors convoqué à une épreuve ponctuelle à titre **d'évaluation de remplacement**.

La note obtenue à cette évaluation est prise en compte pour le baccalauréat à la place de la moyenne annuelle jugée non représentative ou manquante.

- Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, l'élève est à nouveau convoqué.
- Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

Si la moyenne annuelle manquante est celle de l'année de première, cette évaluation de remplacement est organisée avant la fin de l'année scolaire de première, et porte sur le programme de la classe de première.

Si la moyenne annuelle manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation de remplacement est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale.

Le format de l'évaluation peut être construit sur celui de l'évaluation ponctuelle prévue pour les candidats individuels, tel que précisé par note de service. Les professeurs qui font passer les évaluations de remplacement dans leur établissement peuvent utiliser les sujets de la banque nationale numérique.

Gestion de la fraude

Le signalement des situations de fraude se fait sous la responsabilité des professeurs.

Le règlement intérieur du lycée prévoit les dispositions de gestion des situations de fraude.



Plan d'évaluation 2025

Projets par disciplines

Allemand – anglais – espagnol – français – histoire-géographie – mathématiques – philosophie – physique-chimie – sciences économiques et sociales – sciences de la vie et de la terre

**Fiche synthétique concernant le projet d'évaluation pour le lycée
Léonce VIELJEUX concernant l'enseignement de la LVB allemand**

Plan Local d'Évaluation pour l'année scolaire 2025-2026

2° générale :

- des évaluations diagnostiques sont envisageables (coefficient 0) mais la connaissance des bassins de recrutement des élèves arrivant au lycée en 2° entraîne une certaine hétérogénéité de niveau entre les élèves qui arrivent d'une section bilangue (apprentissage de l'allemand et de l'anglais en même temps dès la classe de 6°) et les élèves vraiment LVB qui débutent l'apprentissage de l'allemand à partir de la classe de 5°.
- les élèves issus des sections bilangues et les « vrais » LVB étant mélangés en seconde dans le même groupe-classe n'ont de facto pas le même niveau. Les évaluations diagnostiques ne montreraient que cette différence de niveau due aux nombres d'années d'apprentissage de la langue qui sont différentes
- en seconde, les évaluations sommatives sont organisées autour des 5 activités langagières, elles sont toujours précédées d'une évaluation formative (un entraînement) voire de plusieurs. Les 5 activités langagières reliées à des évaluations sommatives:
 - a) les 2 expressions orales : l'expression orale en continu / en interaction = sous forme de présentation orale individuelle enregistrée, sous forme d'exposé ou de jeu de saynète en duo. La note obtenue en individuelle a un coefficient de 3.
 - b) la compréhension de l'oral sous la forme attendue au lycée (document audio ou vidéo de 1 minute 30 secondes maximum, 3 écoutes espacées de 1 minute avec restitution en français). La note obtenue a un coefficient de 3.
 - c) la compréhension de l'écrit : elle est préparée par des évaluations sommatives de vocabulaire/ de verbes irréguliers/ de grammaire ... qui ont un coefficient de 2. Il peut arriver que des tests surprises soient faits pour vérifier la régularité d'apprentissage des cours, ces tests ont un coefficient de 1. Des évaluations formatives sont faites en cours pour préparer les évaluations sommatives.
 - d) l'expression écrite est souvent reliée à l'étude préalable d'un texte. Elle est calquée sur le modèle de la Certification d'allemand. Le coefficient pour ce type d'évaluation est également de 3.

1[°] et T[°] générale et technologique = le cycle terminal:

- Durant le cycle terminal, les évaluations sommatives sont organisées autour des 5 activités langagières, elles sont toujours précédées d'une évaluation formative (un entraînement) voire de plusieurs (contrôle de connaissances). L'objectif dès la classe de 1[°] mais également en T[°], est d'évaluer le niveau de compétence dans l'optique du niveau B1 qui est le niveau attendu à la fin du lycée.
- Ces niveaux sont fixés par le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et en fin d'année scolaire de terminale, il est demandé aux professeurs de LVA ou LVB de remplir le « livret scolaire numérique » pour attribuer des niveaux pour chacune des activités langagières.
- L'attribution de ces niveaux (A1/A2/B1/B2 ou NA = non acquis) se basent sur les résultats des élèves durant les 2 années du cycle terminal (1[°] et T[°]), de ce fait ces niveaux attribués sont de facto semblables à des évaluations certificatives puisqu'il n'y a plus d'E3C ni d'épreuves finales en LVA/LVB mais un contrôle continu.

On retrouve donc la même structure que pour le niveau de 2[°], seul le niveau d'exigence augmente puisqu'on passe de A2->B1 en 2[°], à B1 en 1[°] et B1+ en T[°]. L'attribution du niveau B2 voire du niveau C1 est envisageable dans le cadre du Livret Scolaire Numérique.

- a) les 2 expressions orales : l'expression orale en continu / en interaction = sous forme de présentation orale individuelle enregistrée, sous forme d'exposé ou de jeu de saynète en duo. La note obtenue en individuelle a un coefficient de 3.
- b) la compréhension de l'oral sous la forme attendue au lycée (document audio ou vidéo de 1 minute 30 secondes maximum, 3 écoutes espacées de 1 minute avec restitution en français). La note obtenue a un coefficient de 3.
- c) la compréhension de l'écrit : elle est préparée par des évaluations sommatives de vocabulaire/ de verbes irréguliers/ de grammaire ... qui ont un coefficient de 2. Il peut arriver que des tests surprises soient faits pour vérifier la régularité d'apprentissage des cours, ces tests ont un coefficient de 1. Des évaluations formatives sont faites en cours pour préparer les évaluations sommatives.
- d) l'expression écrite est souvent reliée à l'étude préalable d'un texte. Elle est calquée sur le modèle de la Certification d'allemand. Le coefficient pour ce type d'évaluation est également de 3.

La réalité mathématique des coefficients, fait qu'un professeur qui met des coefficients 1, 2, 3 selon les différents types d'évaluations formatives revient au même qu'un professeur qui mettrait des coefficients 0,25, 0,5 et 0,75.

PROJET D'ÉVALUATION – ANGLAIS

I/ CLASSES DE SECONDE

Évaluations sommatives : coefficient 1. Minimum deux par trimestre

Évaluations formatives* : coefficient 0.5

II/ CLASSES DE PREMIERES ET TERMINALES GENERALES

Évaluations sommatives : coefficient 1 Minimum : deux par trimestre

Évaluations formatives* : coefficient 0.5

III/ CLASSES A MOINS DE DEUX HEURES DE COURS PAR SEMAINE (1ères et terminales STI, ETLV, EURO)

Évaluations sommatives : coefficient 1

Évaluations formatives* : coefficient 0.5

Chaque enseignant décidera librement du nombre d'évaluations par rapport à sa progression.

IV/ SPECIALITE ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN

Premières :

Évaluations sommatives : coefficient 1. Minimum deux par trimestre

Évaluations formatives* : coefficient 0,5

Terminales :

Évaluations sommatives : coefficient 1. Minimum deux par trimestre

Évaluations formatives* : coefficient 0,5

Épreuve commune de préparation aux examens :les enseignants choisiront d'en faire une ou pas selon leur progression.

* ou évaluations sommatives si l'enseignant estime que cela concerne un palier d'acquisition des apprentissages.

Espagnol

➤ Secondes

Volume horaire par semaine :

- Seconde : 2,75 h
- Seconde euro : 1 h

Les élèves seront évalués :

- par rapport **aux axes du programme** en vigueur.
- sur les **compétences linguistiques** du CECRL
- par rapport aux **critères** du CECRL

Les évaluations seront de **type** :

- **diagnostique** (non notée)

avant la formation
selon les besoins des élèves et les nécessités de l'enseignement.

- **formative**

en cours de formation. Par exemple, restitution de connaissances, interrogation sur le vocabulaire, grammaire et conjugaison, travaux en collaboration, expression orale...

- **sommative**

à la fin de la séquence, selon le CECRL.

La fréquence des évaluations dépend du volume horaire du groupe et de la progression du groupe (au moins une évaluation formative et une évaluation sommative par trimestre.)

Le **coefficent** attribué aux différentes évaluations est proportionnel à la difficulté des attendus (entre 0,5 et 2)

➤ Cycle Terminal

Volume horaire par semaine :

- Première générale : 2,25 h
- Première technologique : 1,5 h
- Première euro : 1 h
- Terminale générale : 2 h
- Terminale technologique : 1,5 h
- Terminale euro : 1 h

Les élèves seront évalués :

- par rapport **aux axes du programme** en vigueur.
- sur les **compétences linguistiques** du CECRL
- par rapport aux **critères** du CECRL

Les évaluations seront de **type** :

- **diagnostique** (non notée)

avant la formation

selon les besoins des élèves et les nécessités de l'enseignement.

- **formative**

en cours de formation. Par exemple, restitution de connaissances, interrogation sur le vocabulaire, grammaire et conjugaison, travaux en collaboration, expression orale,

- **sommative**

à la fin de la séquence, selon le CECRL.

La fréquence des évaluations dépend du volume horaire du groupe et de la progression du groupe (au moins une évaluation formative et une évaluation sommative par trimestre.)

Le **coefficient** attribué aux différentes évaluations est proportionnel à la difficulté des attendus (entre 0,5 et 2)

Français

Les notes obtenues sur le 3 trimestres de l'année de Première n'ont pas de valeur certificative puisque sont celles obtenues lors de l'épreuve anticipée de français (EAF) qui sont prises en compte pour l'obtention du baccalauréat et dans la procédure ParcourSup.

Les élèves sont évalués et préparés à l'écrit comme à l'oral à travers des exercices variés qui leur permettent de mesurer leurs compétences et leurs progrès. La moyenne repose, dans la mesure du possible, sur 2 notes. Des coefficients différents peuvent être appliqués et explicités aux élèves selon des critères de difficultés et de conditions de travail (devoir maison ou en classe).

Au cours de l'année de Première, un baccalauréat blanc écrit peut être proposé aux élèves à titre d'entraînement dans les conditions réelles de l'examen. De même, un baccalauréat blanc oral peut être organisé. Pour s'assurer d'une progressivité tant dans l'évaluation que dans l'apprentissage, les élèves sont initiés dès la classe de seconde aux exercices de l'épreuve anticipée.

Humanité, Littérature

En classe de Première, l'évaluation de la spécialité HLP rentre dans le cadre du contrôle continu. Pour les élèves ne poursuivant pas la spécialité en classe de Terminale, les notes obtenues, d'une part en Littérature et d'autre part en Philosophie sur l'année constituent la base de l'évaluation. Pour chaque trimestre, les professeurs de Littérature évaluent au moins deux fois les élèves, soit à l'occasion de devoirs surveillés en classe, soit à l'occasion d'exercices effectués à la maison, avec éventuellement des travaux ponctuels de moindre envergure traités selon le contexte d'offres culturelles.

En classe de Terminale, l'évaluation de la spécialité HLP ne rentre pas dans le cadre du contrôle continu. Les élèves sont évalués au mois de juin au travers d'une épreuve écrite de quatre heures où sont proposés deux travaux d'écriture, l'un concernant la littérature, l'autre la philosophie. Cette épreuve a un coefficient de 16.

Les élèves ont la possibilité de présenter la spécialité HLP au Grand oral, et dans ce cas, de privilégier l'une des disciplines ou de les équilibrer dans leur exposé face au jury en fonction de la problématique qu'ils auront construite avec les conseils des professeurs de Littérature et de Philosophie. Des moments spécifiques peuvent être réservés à la préparation de cette épreuve que les élèves soutiennent à la fin du mois de juin. Pendant l'année, à chaque trimestre, le professeur de Littérature évalue au moins deux fois les apprentissages des élèves afin de mesurer leurs acquis et de travailler à leur progression. Un baccalauréat blanc peut être organisé dans les conditions de l'examen, sur une durée de quatre heures. Ils permettent d'estimer les progrès des élèves sur chacun des deux thèmes étudiés pendant l'année et de se préparer plus efficacement à l'examen de fin de Terminale.

Plan local d'évaluation en Histoire et Géographie

- **Coefficient :** Les évaluations seront comptées coefficient 1 ou 2
- **Types d'évaluation :** formatives et/ou sommatives
- **Fréquence :** Deux évaluations minimum par trimestre dont une « robuste »
- **Objectifs :**
 - Acquérir des repères temporels et spatiaux
 - Compréhension éclairée du monde d'hier et d'aujourd'hui
 - S'instruire de manière rigoureuse
 - L'histoire et la géographie éduquent ainsi à la liberté et à la responsabilité.
- **Compétences évaluées:**
 - Se repérer
 - Employer des notions
 - Contextualiser, argumenter
 - S'exprimer à l'écrit et à l'oral
- **En spécialité HGGSP :** Les mêmes éléments sont attendus et en classe de terminale un devoir commun (bac blanc) sera organisé au 2^e trimestre.

Mathématiques niveau seconde

Une moyenne représentative sera constituée d'au moins 2 notes sommatives accompagnées éventuellement d'autres évaluations dont le poids dans la moyenne n'excédera pas le poids total des évaluations sommatives.

Les enseignants se laissent la possibilité d'organiser des évaluations communes pouvant intégrer la moyenne trimestrielle

Mathématiques niveau première générale (spécialité et spécifique)

Une moyenne représentative sera constituée d'au moins 2 notes sommatives accompagnées éventuellement d'autres évaluations dont le poids dans la moyenne n'excédera pas le poids total des évaluations sommatives.

Les enseignants se laissent la possibilité d'organiser des évaluations communes pouvant intégrer la moyenne trimestrielle.

Mathématiques niveau terminale générale (spécialité, expertes et complémentaires)

Une moyenne représentative sera constituée d'au moins 2 notes sommatives accompagnées éventuellement d'autres évaluations dont le poids dans la moyenne n'excédera pas le poids total des évaluations sommatives.

Les enseignants se laissent la possibilité d'organiser des évaluations communes pouvant intégrer la moyenne trimestrielle.

Mathématiques STI2D tronc commun (première et terminale)

Une moyenne représentative sera constituée d'au moins 2 notes sommatives accompagnées éventuellement d'autres évaluations dont le poids dans la moyenne n'excédera pas le poids total des évaluations sommatives.

Les enseignants se laissent la possibilité d'organiser des évaluations communes pouvant intégrer la moyenne trimestrielle.

Remarque : pour tous les niveaux cités précédemment, on peut considérer que la formule suivante est appliquée : $\sum_{i=1}^n S_i \geq \sum_{i=0}^p F_i$ où n et p représentent deux entiers naturels avec $n \geq 2$ et où les S_i représentent les coefficients des évaluations sommatives et les F_i les coefficients des autres notes. Les valeurs de n et p seront laissées à l'appréciation de chaque enseignant.

Spécialité Math/Physique-chimie série STI2D (première et terminale)

Une moyenne représentative sera constituée d'au moins 1 note sommative en mathématiques et 1 note sommative en Physique-chimie accompagnées éventuellement d'autres évaluations dont le poids dans la moyenne n'excédera pas le poids total des évaluations sommatives.

Les enseignants se laissent la possibilité d'organiser des évaluations communes pouvant intégrer la moyenne trimestrielle.

Philosophie

Après réunion de l'équipe disciplinaire de philosophie le lundi 13 octobre 2025, voici quelques indications pour le Projet d'évaluation au lycée Vieljeux :

D'une manière générale, nous nous situons dans la continuité du Projet d'évaluation du lycée tel qu'il avait été formulé pour l'année 2024-2025, dont nous reprenons à notre compte toutes les dispositions.

Nous rappelons certaines des spécificités de notre matière qui ont une incidence sur l'évaluation :

- pour l'enseignement dit de « tronc commun » auprès des classes de Terminales en séries générales et technologiques, il n'y a à proprement parler qu'une seule évaluation « sommative » (pour reprendre le vocabulaire proposé par la note de service du 25/08/2025), celle de l'épreuve finale à l'écrit en juin, complétée éventuellement par l'épreuve orale du second groupe (dite « oral de rattrapage ») ; toutes les autres évaluations le long de l'année peuvent donc se ranger dans la catégorie des évaluations « formatives » (y compris l'exercice dans les conditions de l'examen, dit « bac blanc »). Pour la très grande majorité de nos élèves qui ne reçoivent cet enseignement que durant une année scolaire, ils ont à se former, en effet, à l'épreuve du baccalauréat, et tous les exercices que nous pouvons leur proposer sont l'occasion de mettre en œuvre contenus, méthodes et manières de penser, et visent ce but.
- pour l'enseignement dit de « spécialité » auprès des classes de Premières et Terminales en séries générales, du fait même de la Réforme du bac, la présence d'un contrôle continu (valant pour 40% de la note finale) rend la distinction entre « formative » et « sommative » délicate, et même confuse (d'où la note de service). Comment des élèves qui sont en train de se former pourraient être également sommés, sinon par une différence arbitraire ? Nous nous efforçons d'atténuer cet arbitraire par notre bienveillance. Les moyennes générales peuvent être supérieures à l'enseignement « tronc commun », les contraintes d'exercice étant moindres.
- Enfin, nous estimons pouvoir laisser à l'entièr liberté de chacun l'usage d'évaluations « diagnostiques » (équivalent à un coefficient 0) dans la marche de son enseignement. Nous en retenons que la moyenne relève du travail régulier de l'élève, de ses efforts et de son attitude en classe (prises de parole, intérêt, participation aux travaux de groupes). Toute évaluation vise toujours à valoriser l'élève dans son travail engagé.
- Enfin, nous estimons pouvoir laisser à l'entièr liberté de chacun l'usage d'évaluations « diagnostiques » (équivalent à un coefficient 0) dans la marche de son enseignement. Nous en retenons que la moyenne relève du travail régulier de l'élève, de ses efforts et de son attitude en classe (prises de parole, intérêt, participation aux travaux de groupes). Toute évaluation vise toujours à valoriser l'élève dans son travail engagé. Notre discussion a également porté sur l'entente entre nous d'une

fourchette commune dans l'écart des évaluations entre les classes et les enseignants. Des habitudes déjà anciennes, et qui évoluent lentement à la hausse, font que les moyennes à l'épreuve écrite du bac « tronc commun » tournent autour de 10/20, contrairement à d'autres disciplines. Il nous semble donc que, sans viser cette unique référence, nos moyennes particulières doivent en rester proches, en plus ou en moins. Des exceptions peuvent être tolérées pour des classes au niveau très faible.

Enfin, nous nous efforçons de toujours proposer les exercices d'évaluations en classe et sous notre surveillance. Cela limite la fraude. Même si celle-ci est une pratique aussi ancienne que l'école, les technologies récentes la rendent si facile et si efficace qu'elle en devient un mode de vie. Une démonstration de l'usage de ChatGPT par l'un d'entre nous à partir d'un texte simplement photographié a été éloquente. On ne peut donc que remercier la très grande majorité des élèves qui persistent à composer, comme nous à les corriger, sans recours à cet expédient.

L'équipe de philosophie : Amélie Pailla, Jean-Baptiste Blondy, Guillaume Le Rest (stagiaire) et Jean Paul Laurent (coordonateur).

**PLE pour les classes de seconde – Première générale (spécialité et enseignement scientifique) –
Première technologique – Terminale générale (spécialité et enseignement scientifique) et Terminale
technologique
Physique - Chimie**

Compétences et notations

- Les élèves sont évalués de manière progressive et en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement.
- Les appréciations, les notes et les moyennes attribuées relèvent de la compétence des enseignants.
- L'évaluation peut s'accompagner de l'attribution d'une note ; celle-ci n'est pas systématique.

Les différents types d'évaluation : diagnostique - formative et sommative

- Chaque enseignant, en cohérence avec l'équipe disciplinaire et la spécificité de son enseignement, évaluera les élèves dans des situations variées et selon diverses formes.
- Certaines évaluations pourront être communes aux autres classes ou groupes.
- Chaque enseignant exposera aux élèves les modalités d'évaluation prévues.
- Les évaluations seront annoncées aux élèves. Les attendus seront explicités.

Composition de la moyenne

- Sauf cas particulier, pour que la moyenne du trimestre soit représentative des acquis de l'élève, il sera attribué au minimum deux notes par trimestre.
- Pour l'enseignement scientifique en physique chimie, une note sommative par trimestre.

La pondération des différents types d'évaluations constituant la moyenne périodique

- Le poids de l'ensemble des évaluations à coefficient intermédiaire dans la moyenne de l'élève ne doit pas excéder le poids des évaluations sommatives périodiques.

Protocole d'évaluation en sciences économiques et sociales

Classe de seconde : deux notes au minimum par trimestre dont une évaluation sommative au minimum

Classe de première : deux notes au minimum par trimestre dont deux évaluations sommatives au minimum

Classe de terminale : deux notes au minimum par trimestre dont deux évaluations sommatives au minimum

En SES, le poids des évaluations formatives ne pourra pas être supérieur à celui des évaluations sommatives.

EMC de seconde : pas de note

EMC de 1ère ou de terminale : deux notes au minimum dans l'année

PLE pour la discipline SVT

Niveau	Evaluation formative	Evaluation sommative ou certificative
2nd	Au maximum proportion < 50% de la moyenne	Au minimum 1 /trimestre Au minimum proportion > 50% de la moyenne
1ère spécialité	Au maximum proportion 1/3 de la moyenne	Au minimum 2 évaluations / trimestre Au minimum proportion 2/3 de la moyenne
1ère enseignement scientifique	Au maximum proportion < 50% de la moyenne	Au minimum 2 évaluations sur l'année en SVT Au minimum proportion > 50% de la moyenne
Terminale spécialité	Au maximum proportion 1/3 de la moyenne	Au minimum 2 évaluations / trimestre Au minimum proportion 2/3 de la moyenne
Terminale enseignement scientifique	Au maximum proportion < 50% de la moyenne	Au minimum 2 évaluations sur l'année en SVT) Au minimum proportion > 50% de la moyenne

NB : sciences expérimentales, d'où une obligation d'évaluation des travaux pratiques (préparation aux ECE)